



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale des Affaires Culturelles**

**Unité Départementale de l'Architecture  
et du Patrimoine de l'Indre**

Affaire suivie par Garance CHAUNU  
Fichier : bureautique/pôle énergies / méthanisation

Ref : GC/GCh n° 31/21

Châteauroux, le 21 avril 2021

**OBJET :** LUCAY-LE-MALE  
Demande d'autorisation environnementale pour un projet de méthanisation  
SAS ALLIANCE BERRY ENERGIES VERTES

En date du 6 avril 2021, l'UDAP a été saisi pour avis sur la demande d'autorisation environnementale pour un projet de méthanisation sur la commune de Luçay-le-Mâle, projet situé dans les paysages des Gâtines de l'Indre au relief vallonné, entre terres agricoles, végétation forestière et parfois bocagère.

Le projet de construction de méthanisation, d'une hauteur de 158m NGF environ (avec une hauteur de 16m maximum au-dessus du sol pour les bâtiments construits).

Au regard du dossier étudié, j'émet un **avis favorable** au projet de construction de l'unité de méthanisation, **sous réserve du respect des prescriptions suivantes pour une insertion paysagère adaptée :**

- Les panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments de stockage et de production seront sur toute la largeur du toit. Ils seront noir mat (compris encadrement) afin de ne pas créer de fort point d'appel visuel dans le paysage.
- Le bac acier ainsi que la toile PVC des cuves seront de teinte vert réséda (RAL 6011), que l'on peut se
- Les différents modules du process (cuves et bâtiments) recevront un bardage d'une teinte vert (RAL 6011) pour une intégration harmonieuse à l'environnement.
- L'enduit des bâtiments de production qui s'apparente aux dimensions d'habitations, sera de teinte beige sable (ton berry ou similaire). Un enduit traditionnel au mortier de chaux naturelle et de sable local sera réalisé.
- La teinte argentée prévue pour les menuiseries (RAL 9006) serait de nature à briller et de fait créerait un point d'appel visuel dans le paysage. Les menuiseries extérieures seront mates, de teinte gris silex (RAL 7032).

A noter qu'il y a une coquille dans la liste des monuments historiques p54 de l'étude d'impact : les monuments de la commune de Veuil (église et château) ont été protégés en 1927.

L'architecte des bâtiments de France

Grégoire CHALIER